



LA TERREUR À VILLEFRANCHE (Octobre 1793 – Été 1794)

COMMUNICATION PRÉSENTÉE EN SÉANCE PUBLIQUE LE 8 OCTOBRE 2011

Commune-franche (ci-devant-Villefranche)

COMMENT EXPLIQUER LA TERREUR ?

Pendant la période de la Terreur, la France était, pour reprendre le mot de Danton, une « citadelle assiégée ». Assiégée, elle l'était en effet par les armées des pays voisins dont les rois s'inquiétaient des progrès de la Révolution



en France : celle-ci se trouvait dans la situation d'une nation seule face à tout un continent. D'autre part, plus grave encore, à l'intérieur de la « citadelle assiégée », une guerre civile déchirait les Français¹.

Robespierre justifia la Terreur comme la seule politique possible face à cette double menace extérieure et intérieure. Pendant cette période, le gouvernement révolutionnaire des Montagnards disposa d'un pouvoir sans contrepartie. À Paris, ils éliminèrent leurs adversaires : d'abord les Girondins² puis, la victoire militaire acquise, les « enragés » ou hébertistes en mars 1794 et enfin, un mois plus tard, Danton et ses partisans. C'est pendant cette année que la guillotine fonctionna le plus. Au total, la Terreur fit entre 35 000 et 40 000 victimes³, ce qui représentait un peu plus de 1% de la population française de cette époque.

À Villefranche, la Terreur prit plusieurs visages. Elle ne débuta vraiment qu'au moment de la prise de Lyon, en octobre 1793. Elle prit fin, à Villefranche comme ailleurs en France, un peu moins d'un an plus tard, à la fin de juillet 1794, après la mort de Robespierre et de ses amis politiques.



LA TERREUR POLITIQUE

Le Tribunal révolutionnaire ne s'installa pas pour autant dans la capitale du Beaujolais, et la prison de Villefranche ne connut pas les massacres auxquels on assista à Paris et à Lyon. La guillotine ne fut pas placée non plus sur le Promenoir : les Caladois qui perdirent la vie du fait de la Terreur, furent jugés, condamnés et exécutés à Lyon.

¹ En Vendée particulièrement, et dans certaines grandes villes de province, comme Lyon.

² Révolutionnaires modérés qui gouvernèrent pendant la première partie de la Convention. Le Caladois Roland de la Platière, le mari de Madame Roland, fut ministre de l'Intérieur par deux fois dans un gouvernement girondin.

³ Bruno Benoit. Les grandes dates de la Révolution.

La double « épuration » de la municipalité

De 1789 à octobre 1793, les municipalités qui se succédèrent à Villefranche furent toutes composées de modérés. Les représentants en mission de la Convention dans le département du Rhône (dont Reverchon) ne pouvaient, dans cette période de Terreur, s'en satisfaire. Ils procédèrent à deux « épurations » successives et rapprochées du conseil municipal.

La première épuration (18 octobre 1793)

Alors que Lyon venait d'être prise par l'armée révolutionnaire quelques jours auparavant, Reverchon avait bien l'intention, à Villefranche, d'exiger des comptes : il soupçonnait en effet de « fédéralisme »⁴ les officiers municipaux. Au cours de la séance, il destitua le maire, ainsi que le procureur de la commune, trois officiers municipaux et cinq notables : plus du tiers du conseil municipal ! Les uns auraient manqué, affirmait-il, de « lumière, de courage, de fermeté », et les autres ne manifestaient qu'un « patriotisme peu prononcé ». En cette période où sévissait la Terreur, il ne faisait pas bon être rangé parmi les suspects, dont beaucoup étaient condamnés à l'échafaud : le pire était donc à craindre. Reverchon fit pourtant preuve d'une exceptionnelle clémence et d'une pondération rare en cette période. Dans son rapport, il prit sur lui de ne pas faire usage des « rigueurs prononcées (habituellement) par la loi sur les personnes destituées ». Il se contenta de « laisser à la sagesse et au patriotisme du comité de surveillance de la ville » le soin de prendre le cas échéant, d'éventuelles mesures contre les destitués. Reverchon imposa un nouveau maire, Vermorel, après avoir cependant consulté « les meilleurs patriotes » de la Société populaire.

La seconde épuration (12 décembre 1793)

La municipalité régénérée le 18 octobre eut beau donner des gages, elle n'obtint pas la confiance totale des « représentants du peuple ». Ceux-ci estimaient que le conseil continuait d'être dominé par une « caste privilégiée ». La première municipalité épurée fut donc privée de ses fonctions, moins de deux mois après son installation. Un nouveau conseil municipal fut constitué à partir d'une liste proposée par la Société populaire de la ville. Elle était composée des « meilleurs sans-culottes » et des « patriotes les plus prononcés » de la commune. Pour la première fois dans l'histoire de la ville, le nouveau maire, Boulot, n'était qu'un modeste artisan, un menuisier.

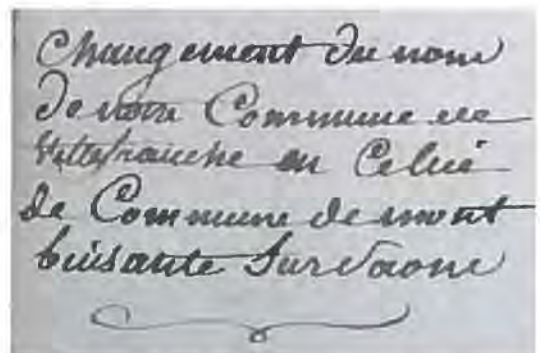
Comme à Paris, les Jacobins caladois se déchirent

À Paris, les Girondins affrontèrent les Montagnards, qui les firent exécuter. Vainqueurs, les Montagnards s'entre-déchirèrent, et Robespierre lui-même fut exécuté avec ses

partisans les 9 et 10 thermidor an II (27-28 juillet 1794). À Villefranche, on trouve dans les archives plusieurs témoignages illustrant la division des « patriotes », dans une atmosphère cependant plus feutrée qu'à Paris.

Un exemple concerne le différend opposant deux des « patriotes » caladois les plus représentatifs. Préveraud, président de la Société populaire de Villefranche, fut dénoncé par Jean-Pierre Désarbres, dit *le Grand*, commandant de la garde nationale du district. Préveraud, soupçonné de n'avoir été patriote que dans ses discours et beaucoup moins dans ses actes, fut arrêté en janvier 1794 et emprisonné à Lyon puis à Paris.

Le conflit entre les deux Caladois fut évoqué devant la Convention ! La Société populaire locale se mobilisa pour défendre son président : une délégation se déplaça à Paris, porteuse d'une pétition signée par 114 de ses membres. De plus, pour faciliter sa défense, elle obtint



Mont Buisante

de Reverchon un certificat de civisme, garantissant sans ambiguïté l'engagement de Préveraud dans le clan robespierriste.

Ce fut insuffisant : Préveraud fut condamné à mort. Alors que ce dernier était déjà « attaché pour subir le dernier supplice » et prêt à être fusillé, Reverchon se présenta à la barre de l'Assemblée et n'hésita pas à se porter garant de l'ancien président de la Société caladoise. Reverchon obtint des députés qu'ils suspendent le jugement rendu contre Préveraud.

⁴ Ce terme est employé par les Montagnards pour accuser les Girondins de séparatisme, grave accusation au moment où Robespierre et ses amis politiques mettaient en avant l'« unité » et l'« indivisibilité » de la République

⁵ Daniel Rosetta 2 000 ans d'Histoire en Beaujolais - p. 161

LA TERREUR RELIGIEUSE : UNE VOLONTÉ DE DÉCHRISTIANISATION

Villefranche change temporairement de nom

Le département du Rhône est l'un de ceux où il y eut, pendant la Terreur, le plus de changements de noms pour les communes, et en particulier dans le Beaujolais⁵. Sous la pression de la Société populaire, le conseil de Villefranche décida le 7 pluviôse an II de changer le nom de la ville, pour s'appeler, pendant quelques mois, « Commune-Franche⁶ » ou, plus rarement « Mont-Buisante-sur Saône » (Buysanthe) et « Ville Libre sur Saône ».

Le silence du clocher : la descente des cloches

À Villefranche, comme ailleurs, des cloches furent réquisitionnées. La mesure était liée autant à la déchristianisation qu'aux nécessités militaires : le bronze des cloches pouvait servir à fondre des canons.

La loi du 22 avril 1792 imposait de « descendre » les cloches inutiles. Le 24 février 1793, la municipalité voulut prendre les devants, sans attendre que la décision lui soit imposée. Considérant que deux cloches de l'église paroissiale, « pouvaient suffire au culte », qu'une autre était cassée et hors de service, la municipalité adressa une pétition au Directoire du département pour négocier la « réduction » du nombre des cloches et disposer de deux d'entre elles « pour les besoins de la commune ». Sacrifier deux cloches cassées ou en mauvais état n'était sans doute pas un mauvais calcul dans ces circonstances ! Pourtant, le 13 nivôse an II, on constata qu'il restait encore trois cloches importantes, et de nouveau deux autres furent descendues, « pour se procurer deux canons de qualité ». En conséquence, une seule cloche subsista, réservée uniquement à des usages civils (incendie, inondation...).

La lutte contre le clergé

Lorsque la Révolution commença, en 1789, personne ne songeait à combattre l'Église de front. Les députés étaient en effet nombreux à penser, comme Voltaire et Rousseau, qu'une religion était indispensable au peuple.

Le second serment dit de « Liberté égalité »

Il fut requis après le 10 août 1792 et l'arrestation de Louis XVI. Désormais, les fonctionnaires publics et ecclé-

siastiques devaient jurer « d'être fidèles à la Nation, et de maintenir la liberté et l'égalité et de mourir en la défendant », formule de laquelle le roi se trouvait exclu, contrairement à celle du premier serment⁸.

À Villefranche, les premiers à jurer fidélité, le 4 septembre 1792, furent cinq prêtres, dont Chanrion, le curé constitutionnel de Notre-Dame-des-Marais⁹. Dans la journée du 6 septembre, d'autres ecclésiastiques firent de même. Parmi eux, des moines et cinq chanoines de la collégiale, dont Dominique Roland de la Platière, le frère du ministre, dont il ne partageait pas les vues en matière politique (cet empressement pour se conformer à la loi n'empêcha pas plusieurs d'entre eux d'être guillotins à Lyon un peu plus d'un an plus tard).

À Villefranche, deux femmes, deux religieuses, entrèrent en résistance en rejetant ouvertement le serment. Sœur Kenequel, ci-devant Ursuline, le refusa le 29 germinal an II (18 avril 1794) puis, une semaine plus tard, ce fut le tour de Sœur Gabrielle-Marguerite Pacot-Thierry, qui se déclara fièrement « catholique et religieuse ». Elles s'étaient déjà manifestées en cachant des prêtres « réfractaires » hostiles au serment. Un mandat d'arrêt fut immédiatement dressé contre elles.

Les prêtres abdicataires

Certains prêtres jureurs allèrent jusqu'à abdiquer leur fonction ecclésiastique (ils y renoncèrent). On en compta près de 20 000 pour l'ensemble de la France¹⁰. Dans le département du Rhône, la proportion de prêtres abdicataires fut élevée par rapport aux effectifs du clergé astreint au serment constitutionnel¹¹.

Aux archives départementales se trouve un *État nominatif des ecclésiastiques qui ont abdicqué leur fonction dans le district de Villefranche*. Il concerne 92 prêtres (pour environ 130 paroisses)¹². Parmi ces prêtres abdicataires, 56 sont très favorables à la Révolution : ils sont déclarés « patriotes » ou « très patriotes » ; mais les autres sont considérés comme « douteux » ou « fanatiques »¹³ (l'un d'entre eux est

⁵ Ne pas confondre avec Lyon, « Commune Affranchie ».

⁸ Le premier serment datait de 1790 et de la Constitution civile du clergé.

⁹ Besançon p. 357.





collection privée

même qualifié de « très fanatique »), ce qui laisse supposer que, pour eux en tout cas, l'abdication n'était sans doute pas un acte délibéré ; probablement avaient-ils abdicé sous la contrainte.

Dans cette liste, on trouve des prêtres ou religieux de Villefranche et des paroisses avoisinantes : Jean-Marie Chanrion, curé de Villefranche (qualifié de « patriote »), Charles Boiron, aumônier de l'hôpital, deux chanoines de Notre-Dame-des-Marais (Benoît-Claude Bertin et Jean-Louis Jacquet), trois Capucins ou Cordeliers, ainsi que les curés de Béligny, Arnas, Liergues, Pommiers, Gleizé et Limas.

Parmi eux, bien que se déclarant abdicataires, certains continuèrent d'exercer leur culte, tel Chanrion, qui resta curé de Villefranche jusqu'à sa mort, en 1800. D'autres se rétractèrent plus tard, tel le chanoine Bertin en juillet 1795 : comme d'autres, il se « réconcilia » avec l'Église.

Stade ultime de la « déchristianisation provocatrice » : certains « renégats » se marièrent

Environ 5 000 prêtres se marièrent, pour l'ensemble de la France, presque tous abdicataires (une partie de ces mariages étaient sans doute fictifs, on parlerait aujourd'hui de « mariages blancs »). Le département du Rhône figure parmi les départements où le nombre des prêtres mariés fut plus élevé que la moyenne nationale.

Dans la liste des quatre-vingt-douze ecclésiastiques qui ont « abdicé leur état et fonction dans le district de Villefranche », huit se déclaraient mariés. Il en est ainsi de Benoît Jonnery, curé d'Anse, qui acheta le premier bien ecclésiastique mis en vente dans le district de Villefranche, le 9 février 1791. Il se maria à Anse avec Antoinette Métrat, le 25 ventôse an II (15 mars 1793). Il en fut de même du curé d'Arnas, ex-Capucin du couvent de la ville.

Les éphémères fêtes civiques de l'an II

Ces fêtes civiques voulaient affirmer l'unité de la Nation et se présentaient comme une école du patriotisme et de la morale. Elles se voulaient spontanées, et auraient voulu rassembler toute la population. Elles furent bien loin de réaliser ces deux ambitions. Ces manifestations oscillèrent entre la mascarade anticatholique et la morosité. À Villefranche, elles ne réussirent pas à réunir l'ensemble des Caladois, lassés par la répétition de ces cérémonies qu'ils jugeaient sans doute ennuyeuses.

L'ancienne collégiale fut transformée en temple de la Raison.

Le culte révolutionnaire fut célébré dans Notre-Dame-des-Marais¹⁴, dépossédée préalablement de tous les insignes de la religion catholique, de la féodalité et de la royauté. À Villefranche néanmoins, le pillage de la collégiale n'atteignit pas les excès vécus par ailleurs.

Furent cependant brisées, en décembre 1793, 505 sculptures en pierres sculptées représentant blasons et fleurs de lys. Les

¹⁰ Michel Vovelle 1793, *La Révolution contre l'Église* p. 21 et 105.

¹¹ Idem p. 279 planches 5 et 6.

¹² ADR 1L 1091.

¹³ Ce terme était employé par les révolutionnaires pour désigner les prêtres qui, fidèles au pape, s'opposaient à la Révolution.



Meige
Dunery



Goussier

boiseries garnissant les seize chapelles, les soufflets et tuyaux de l'orgue furent également extraits de la collégiale. On ne laissa subsister que la chaire, rebaptisée « *tribune aux harangues* », accessible à tous les citoyens qui voulaient s'exprimer. Sur le clocher, les croix furent démontées pour en faire des lances pouvant supporter le « bonnet de la liberté ».

L'or et l'argent furent prélevés sur tous les objets et vêtements liturgiques. Par la suite, ceux-ci furent vendus aux enchères (le procès-verbal de ces ventes s'étale sur seize pages !), pour la valeur non négligeable de 5 238 livres.

Pour se conformer à un arrêté du département exigeant « *l'anéantissement* » de tout ce qui pouvait rappeler la royauté et la féodalité, le 23 novembre 1793, lors du « *Brûlement en grand* », furent détruits tableaux, statues et autres représentations de la monarchie et de l'Église catholique. Trois voitures chargées de statues, de tableaux et autres « *figures* » de rois, de reines et de princes se dirigèrent vers le Promenoir pour les y brûler.

Ainsi, livrée à ce qui ressemblait fort à un pillage, dépouillée, l'ancienne collégiale devint temple de la Raison. Une statue « *colossale* » représentant le « *père éternel* » fut installée dans l'église. Sur les murs figurait désormais une devise

proclamant « *Unité, indivisibilité de la République, liberté, égalité, fraternité ou la mort* ». Comme dans chaque temple de la Raison, au-dessus de la porte principale avait été peinte l'inscription : « *Le peuple français reconnaît l'Être suprême et l'immortalité de l'âme* ».

L'exemple d'une fête « civique et patriotique » à Villefranche, Le 20 nivôse an II (9 janvier 1794)

Ce jour-là, une fête patriotique « *à jamais mémorable* » célébra en effet à Villefranche la reprise du port de Toulon que les Anglais venaient d'évacuer (signe prémonitoire, un jeune officier d'artillerie d'origine corse venait de s'y illustrer. Son nom, Napoléon Bonaparte, était encore inconnu).

La fête fut organisée par la Société populaire de la ville. Elle commença dès neuf heures du matin, heure à laquelle, après un coup de canon, un cortège se forma au siège de la Société. Trente vieillards, trente jeunes citoyens, et autant de citoyennes ceintes de tricolore, les administrateurs de la municipalité et du district, encadrés par deux bataillons de la garde nationale s'ébranlèrent, sur cinq rangs de front, vers la « *ci-devant* » collégiale. A la fin du cortège, des sans-culottes de la Société populaire brandissaient une bannière tricolore ornée de ces mots : « *Tremblez ennemis de la République, nous sommes là, nous vous surveillons* ». Derrière eux enfin, un âne, portant les noms de tous « *les despotes couronnés* » et celui du « *soi-disant Saint Père le Pape* ». Les listes de ces « *ennemis exécrables de la République* » furent brûlées sur le parvis du temple de la Raison, au pied même de l'arbre de la Montagne¹⁵. Dans le temple, la cérémonie commença par « *l'hymne chérie des Marseillais* ». S'enchaînèrent alors sept longs discours, tout autant « *énergiques* » qu'« *analogues aux circonstances* ». La fête se termina au pied de l'arbre de la liberté¹⁶, devant la « *maison commune* » aux cris « *mille fois répétés* » de « *Vive la Sainte Montagne, Vivent les sans-culottes, Vive la république une et indivisible* ». Puis chacun fut convié à se retirer



¹⁴ Notre-Dame-des-Maris fut ouverte de nouveau au culte catholique en avril 1802.



collection privée

paisiblement, tandis que la ville s'embrasait comme aux plus beaux temps de l'Ancien régime.

Les prénoms républicains, forme la plus originale de la déchristianisation à Villefranche

Pendant près d'un an, la plupart des nouveau-nés portèrent à Villefranche des prénoms très originaux, issus du calendrier républicain, bien différents des prénoms traditionnels venant du calendrier grégorien. Cette pratique demeura presque inconnue dans le reste du district, et resta peu fréquente en France¹⁷.

Pendant la période concernée, essentiellement l'an II (22 septembre 1793 - 21 septembre 1793), on dénombre ainsi 153 prénoms « républicains ». Certains, *Marguerite* ou *Rose*, étaient ambigus, car peu compromettants, puisqu'appartenant aux deux calendriers... D'autres se voulaient véritablement républicains.

Parmi eux, deux noms seulement d'instruments agricoles : *Tonneau* et *Cuve*. Les prénoms les plus nombreux étaient des noms de végétaux cités dans le calendrier républicain : des fleurs (*Romarin*, *Muguet*, *Jasmin*, *Hysope* (plante médicinale), des fruits (*Grenade*, *Cerise*), des arbres (*Peuplier*, *Charme*), mais on trouve également *Ronce*, *Gazon*, *Tubercule*, *Serpolet*... L'attribution des prénoms féminins montrait plus de recherche : *Immortelle*, *Étoile*, *Neige*, *Corbeille d'or*, *Renoncule*, *Capucine*, *Perce-neige*, *Jonquille*...

Pour les garçons, ce furent parfois des noms de héros : ceux de l'Antiquité (*César*, *Brutus*), de la mythologie (*Achille*, *Hercule*, *Minerve*, *Minos*) et, une seule fois, le nom d'un révolutionnaire, celui de *Marat*.

Plus tard, la tourmente révolutionnaire passée, quelques-uns de ces enfants se virent attribuer un autre prénom : ainsi *Sainfoin* devint *Jean-Baptiste* et *Centaurée*, *Jeanne-Marie*.

L'emploi de prénoms républicains est la seule originalité de la Terreur religieuse à Villefranche. La déchristianisation n'y fut, en définitive, pas très active, elle ne connut pas l'ampleur de celle qui, pendant cette époque, sévit à Lyon et dans les départements voisins, la Loire et l'Ain. C'est ce que suggère l'historien Louis Trenard¹⁸ :

« Dans la région lyonnaise, en dehors de Lyon, sa capitale, la Terreur ne fut pas véritablement sanglante ».

Daniel ROSETTA

¹⁵ Il s'agit du parti des Montagnards, alors à la tête du pouvoir à Paris. L'arbre de la Montagne se trouvait, à Villefranche, sur le parvis de Notre-Dame-des-Maraîs, comme l'indique le compte-rendu du 20 nivôse an II.

¹⁶ L'arbre de la Liberté se trouvait, lui, devant l'hôtel de ville. Compte rendu du 20 nivôse : « De retour à la maison commune, devant l'arbre de la Liberté... ».

¹⁷ R Bange Révolution et mentalités. Les prénoms à Villefranche-sur-Saône, capitale du Beaujolais. Dans *Ville et Révolution française* Direction B Benoît p. 277.

¹⁸ Louis Trenard La Révolution française dans la région Rhône-Alpes.